**ESAT MESSIDOR SAINT MARTIN D’HERES**

Réunion d’information 4 mars 2019

**La mission de MESSIDOR  est de faciliter la reprise d’une activité professionnelle de personnes présentant un handicap psychique.**

**Ces personnes, via les unités de production proposées par l’ESAT, sont accompagnées vers le milieu ordinaire du travail.**

Le statut juridique de Messidor est associatif :

«**Association gestionnaire d’établissement »**

Messidor est financée par L’ARS (Agence régionale de santé) et par son activité commerciale(factures aux clients de Messidor).

**Capacité d’accueil :**

Le site de Messidor Saint Martin d’Hères a un agrément pour accueillir 47 personnes en ETP ce qui fait en fait, 60 personnes réellement accueillies compte tenu du travail à temps partiel.

Pour 2018, Il y a eu 17 sorties par an :

6 par démission (soit autre projet soit retour aux soins)

3 arrêt de parcours à l’initiative de Messidor

7 par réinsertion en milieu ordinaire avec un contrat CDI ou projet de formation .

Aujourd’hui, Il n’y a pas (ou peu, comprendre 2 ou 3 mois) de liste d’attente et cela depuis 3 à 5 ans

Messidor assure (sauf si la personne refuse) l’accompagnement des personnes, même aprés le départ de l’ESAT en post emploi.

Actuellement encadrés par l’ESAT  plusieurs salariés se trouvent en milieu ordinaire du travail

-un salarié assure la mise en rayon à GIFI

-un salarié est dans une entreprise de nettoyage

-un salarié est dans une entreprise informatique en temps que développeur

-un salarié fait de la gestion de commande

-un salarié est dans une association d’aide à la personne

-un salarie prépare des commandes dans l’industrie

- un salarié est dans une entreprise de restauration

**Organisation de l’ESAT MESSIDOR :**

Messidor a 4 activités de service plus une unité de ré-entrainement

1 **- Espace verts en équipe** : 7h30-15h45

Temps partiel possible sur la semaine.

2 - **Prestations en équipe :**

- prestation à Moirans 8h/12h/13h16h

- Laverie à Grenoble (plonge industrielle)9h/16h

Temps partiel possible sur la semaine et en journée.

3 - **Chaîne graphique  en équipe:**

-reprographie, adressage,mailing, massicot st martin d’hères locaux messidor

-une équipe mise à disposition dans une entreprise bureautique à Fontaine

Temps partiel possible sur la semaine et en journée.

4 - **Le hors- mur :**

un responsable assure l’encadrement de personnes qui vont être mises à disposition dans certaines entreprises.exemples :

-contrôle qualité,restauration,hygiène propreté ,préparation commande drive

Temps partiel possible sur la semaine et en journée en fonction de l’ativité

**Une unité de ré- entrainement :**

durée: 6 mois puis passage en unité de production, horaire des travail 8h/12h 13h/16h

Tous les salariés commencent par cette unité

Le travail consiste à faire des tâches simples, emballage ou autre

Principal objectif : les savoirs être de base, pas d’objectif de productivité (accepter les ordres, se lever le matin…)

être immergé dans une des 4 activités de Messidor.

Temps partiel possible sur la semaine et en journée.

Il y a généralement une progression même si chaque cas est individualisé :

on commence par l’unité de ré entraînement,

puis par du travail en équipe

puis par le hors mur encadré

et enfin vers le travail ordinaire

**Accueil  des candidats :**

Messidor s’adresse uniquement à des malades atteints de handicaps psychiques stabilisés

Une notification MDPH est obligatoire.

Le recrutement se déroule de la façon suivante :

1 - Première réunion d’informations. (la notification MDPH n’est pas obligatoire)

2 - Dépôt de la candidature. (la notification MDPH n’est pas obligatoire)

3 - Entretien individuel personnalisé avec un conseiller d’insertion. (La notification n’est pas obligatoire

4 – Si l’entretien est positif le candidat doit effectuer un atelier de validation pendant 2 semaines

cet atelier comprend des tâches diverses : (construction d’objets en bois, emballages et visites de toutes les activités de Messidor.

A ce niveau de recrutement , la notification MDPH est obligatoire

5 – suite à ces 2 semaines, un bilan sera fait avec le candidat et la décision d’entrée ou pas à Messidor sera prononcée.

6 – Si l’avis est positif un contrat est signé CSAT (contrat de soutien et d’aide au travail).

En plus de la notification MDPH d’ orientation ESAT Messidor le candidat doit  :

- posséder une reconnaissance de travailleur handicapé

- être autonome pour ses soins ,ses déplacements et son logement

- être motivé pour reprendre un travail

- être suivi médicalement

Avant de décider de candidater à Messidor , il est possible d’effectuer un stage d’observation et de découverte sans notification MDPH. (responsable Mr GAVOILLE 04 38 37 46 27.

Pour la mise en place d’un stage, la personne ne doit pas avoir de notification d’ORP.(d’orientation professionnelle)

Ce sont les CMP qui sont les premiers prescripteurs de Messidor .L’âge moyen est de 32 ans.

Il y a une réunion d’information pour le recrutement toutes les 6 semaines.

**Personnel de l’ESAT :**

Le personnel de Messidor Grenoble est composé de 14 personnes en ETP:

Un chef de service

Equipe de l’ESAT :

2 conseillers d’insertion

1 assistante administrative

1 responsable d’unité de ré-entrainement

2 responsables chaîne graphique

2 responsables espaces verts

1 responsable industriel

1 responsable laverie restauration

1 responsable hors mur

Dispositif associé mais indépendant de l’ESAT: emploi accompagné

2 chargés d’emploi accompagné

**Rémunération par Messidor des contrats de soutien et d’aide au travail : (CSAT°)**

\* En unité de ré- entraînement au travail, avec ou sans AAH ; la rémunération est égale à 55,7 % du SMIG.

\*\*Pendant le parcours :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  | Pendant la période d’essai de 6 mois | Pendant le reste du parcours |
| Unité de production | Avec AAH | 55,70 % du SMIG  plus complément AAH | 60,70%du SMIG plus complément AAH |
| Unité de production | Sans AAH | 62,70%du SMIG | 73,20 % du SMIG |

95 % des salariés de Messidor ont l’AAH.

**Accompagnement des salariés à Messidor :**

Tous les salariés sont accompagnés individuellement et autant de temps qu’il faut.

Le parcours peut être très long car il faut tenir compte de la fluctuation de la maladie.

**Responsable unité de production**

**Conseiller d’insertion**

**Le salarié**

Il y a régulièrement des entretiens à trois (voir ci dessus) et des grilles d’évaluations.

Le salarié est responsable durant tout son parcours, de son suivi médical, de son logement et de ses déplacements même s’il peut être aidé.

Par ailleurs, pour une meilleure réussite du parcours de chaque salarié ; Méssidor reste en liens avec les structures médico -sociales accompagnant la personne.

**Logement**

**Soins**

**Accompagnement**

**Loisirs**

**Emploi accompagné / Job coaching :**

L’emploi accompagné et le job coaching est indépendant de l’ESAT et son responsable est :

Patrick GRZEMBOWSKY

tél:04 38 37 46 20